

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 285^{ème} session

SYNOPSIS

Date 17/05/2016 – 20/05/2016

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner :

- les projets de conclusions en ce qui concerne le Danemark, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni pour les Conclusions XXI-1 (2016) et les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Finlande, la Géorgie, l'Italie, le Monténégro, le Portugal et la République slovaque pour les Conclusions 2016;

Les Conclusions relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2016 ;

- les projets de constats sur le suivi des réclamations collectives en ce qui concerne la République tchèque, les Pays-Bas et la Slovaquie (procédure de rapport simplifiée) ;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées, y compris le projet de troisième rapport sur les dispositions non-acceptées en Lituanie ;
- les propositions concernant le Règlement et les Méthodes de travail du Comité.

- Suivre l'avancement du Processus de Turin

Résultats 1) Les sous-comités ont examiné les projets de conclusions en ce qui concerne le Danemark, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni pour les Conclusions XXI-1 (2016) et les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Finlande, la Géorgie, l'Italie, le Monténégro, le Portugal et la République slovaque pour les Conclusions 2016;

;

2) Le Comité a examiné les réclamations collectives à l'ordre du jour et les Rapporteurs en charge des réclamations en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;

3) Le Comité a adopté :

- une décision sur le bien-fondé dans *Bedriftforbundet* c. Norvège, réclamation n°103/2013 ;
- une décision sur le bien-fondé dans Forum européen des Roms et des Gens de voyage (FERV) c. République tchèque, réclamation n° 104/2014

4) Le Comité a adopté le troisième rapport sur les dispositions non acceptées en Lituanie et a été informé des derniers développements concernant la procédure des dispositions non acceptées ;

5) Le Comité a pris note des informations concernant le Processus de Turin.

Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions conformément aux instructions du Comité, et les transformer en conclusions provisoires;

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;

- de finaliser le rapport sur les dispositions non acceptées en ce qui concerne la Lituanie en vue de les notifier aux autorités lituaniennes dès que possible ;

- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- d'inclure les propositions sur le Règlement et les Méthodes de travail du Comité à l'ordre du jour de la prochaine session en vue de son adoption.

Participants

Giuseppe PALMISANO, Président
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président
Lauri LEPPIK, Rapporteur général
Colm O'CONNOR (absent le 20 mai)
Birgitta NYSTRÖM
Elena MACHULSKAYA (absente)
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ (absent les 19-20 mai)
Marcin WUJCZYK (absent le 20 mai)
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA (absent les 19-20 mai)
Marit FROGNER
François VANDAMME

Secrétariat CoE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint